



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M



23001831

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charteroi

23 DEC. 2022

Le Greffier

N° d'entreprise : **0859 902 723**

Nom

(en entier) : **AFRICA 2**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Rue de Jumet 83 - 6041 GOSSELIES**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2022 :

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale ordinaire de notre société s'est tenue ce jour au siège social de celle-ci.

4° - L'immeuble sis Rue de Jumet 83 à 6041 GOSSELIES sera vendu en décembre 2022. L'Assemblée, à l'unanimité, décide de transférer le siège social de la société à 6041 GOSSELIES, Rue du Cerisier 18.

Pour extrait conforme.

Sabine GAUQUIER
Administrateur Délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).